



Pas de visite médicale de reprise

Par Coucou56

Bonjour

En arrêt de travail depuis plus de 6 mois je dois reprendre mon travail dans quelques jours seulement mon employeur n'a pas pris de rdv à la médecine du travail je me suis donc renseigné auprès de la médecine de travail pour savoir si un rdv ai été pris et ils m'ont dit que mon employeur n'était pas affilié et ne pouvait pas me donner de rdv

Pourtant je dois avoir un rdv dans les 8 jours de ma reprise que dois je faire est ce que je dois aller travailler quand même ou pas si j'ai pas de rdv de reprise ? Comment se passe aussi au niveau des revenus car je n'ai plus d'indemnités de la sécu et je ne vais pas au travail je n'ai pas non plus de salaire

Aidez moi svp

Merci

Par Henriri

Hello !

Avez-vous bien identifié le Service santé au travail couvrant votre entreprise ? Car si votre employeur n'est affectivement pas affilié à un tel service il est en faute !

Outre votre l'envoi de votre dernier arrêt de travail à votre employeur (lui signalant de fait quand vous reprendrez le travail) avez-vous pris la peine de lui confirmer la date de votre retour effectif au travail ?

En tout cas "normalement" votre employeur aura demander un rendez-vous pour vous à "son" service de santé au travail (RDV qui peut être prévu dans les 8 jours suivant votre reprise).

Sans plus d'information vous pouvez tout simplement reprendre le travail à la fin de votre arrêt de travail. Cette visite de reprise est une obligation de votre employeur, ce n'est pas la votre (mais si une convocation vous parvient il faut vous y rendre). Ainsi vous retrouverez un salaire.

A+